

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 24 février 2014 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, Président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean-Pierre BOURGEOIS, suppléant de M. BOUSSEL, Echenay,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, Bure,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- MM. Patrick NAUDIN et Louis-Marie GARD, représentant le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sûreté Nucléaire,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. Jean-Paul BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Lactitia COLON, Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- Mme Colette FONTAINE, commune de Gillaumé,
- M. Jean-François MUEL, commune de Ligny en Barrois,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château.

Etait invité :

M. Christophe PETITJEAN (cabinet Fidurex), commissaire aux comptes.

1) Approbation du PV du CA du 16 décembre 2013

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins trois abstentions (Mme FRANÇOIS et MM. FLEURY et LERAY).

2) Arrêté des comptes 2013

M. OLLIVIER présente les comptes 2013 qui montrent une diminution des charges de fonctionnement (305 180 € au lieu de 319 549 € en 2012) liées principalement à une activité moindre (un seul numéro de la Lettre, pas de voyage...) ou des économies sur certains postes (entretien, locations mobilières...).

Il constate que, hors immobilisation (sachant que la dépense liée à la réalisation du film « Escalé à Bure » sera amortie jusqu'en 2018, date supposée à laquelle l'autorisation de créer le stockage pourrait être donnée ou non), les dépenses correspondent au montant de la dotation annuelle (296 100 €, en hausse par rapport à 2012). Le reliquat reporté en 2014 est de 152 911 €, sachant que la créance constatée sur l'Etat (219 000 €, frais engagés par le CLIS en 2007 non remboursés) reste inscrite dans les comptes.

M. FERNBACH remarque qu'en dépit de la baisse d'activité, le CLIS dépense toujours plus qu'il ne reçoit. A terme, cela risque de poser des difficultés si la dotation est reconduite à l'identique. Il faudrait demander une dotation plus importante en identifiant des actions spécifiques. Pour M. FLEURY, c'est typiquement le cas de la mise en œuvre de l'état de référence sanitaire si le CLIS devait le prendre en charge dans sa première phase (estimée à 70 000 €). M. LHERITIER note que c'est ce qui a été fait pour la réalisation du film documentaire, mais qu'il n'y a pas été répondu favorablement.

L'arrêté des comptes est soumis au vote des membres présents ou représentés : il est adopté par 13 voix pour, 2 contre, et 1 abstention.

3) Programme d'activités 2014 et budget prévisionnel

M. CANOVA indique qu'il est prévu d'organiser au moins trois assemblées générales : le 6 mars pour la présentation du rapport de la CNE, en mai pour l'adoption des rapports moral et de gestion, avec éventuellement une intervention de la CNDP pour un bilan du débat public, en juin pour une intervention du BRGM et de l'IRSN sur la géothermie. Sur ce point, même si le BRGM a été à nouveau sollicité, M. FLEURY indique que le CLIS pourrait auditionner M. VARET, ancien du BRGM. Pour M. LHERITIER, il est nécessaire d'avoir également une intervention officielle du BRGM, en précisant clairement les attentes du CLIS.

Les réunions du conseil d'administration et des commissions se tiendront en tant que de besoin, de même que celles du comité de liaison. Deux réunions spécifiques (ouvertes à tous les membres du CLIS) sont prévues pour une présentation de la démarche des Observatoires Régionaux de Santé (état de référence sanitaire) et pour une intervention de l'ANDRA sur la sûreté, au regard notamment du risque d'intrusion accidentelle. La question des transports de déchets radioactifs, évoquée par M. FERAT qui propose une intervention de l'ASN, pourra également faire l'objet d'une réunion. Concernant l'état de référence sanitaire, M. FLEURY précise qu'il souhaite que le CLIS s'approprie la démarche initiée par les ORS, et qu'il organise, en 2015, un colloque sur ce sujet.

Des visites du laboratoire et des déplacements sur des sites tels que Marcoule ou La Hague sont envisagés, du fait du renouvellement de la composition du CLIS suite aux élections municipales.

Par ailleurs, les activités d'information et de communication sont poursuivies (2 numéros de la Lettre du CLIS, diffusion du DVD, réunions dans les communes), de même que la démarche commune ANCCLI/CLIS/IRSN avec un colloque sur la réversibilité les 29 et 30 avril prochains. Le CLIS continuera à accueillir des délégations françaises ou étrangères visitant le site.

M. OLLIVIER présente le budget prévisionnel correspondant, établi sur la base d'une dotation annuelle légèrement en baisse (292 950 €), avec des répartitions par poste assez proches des années précédentes (sans tenir compte du reliquat 2013). M. PETITJEAN ajoute que pour 2014, le CLIS devrait bénéficier du nouvel abattement sur la taxe sur les salaires (soit une économie d'environ 4 000 €)

Mme HURAUT signale l'organisation par l'Agence pour l'Energie Nucléaire d'un colloque sur la mémoire, en septembre, à Verdun.

4) Diffusion du DVD « Escal à Bure »

La commission « Communication » s'est réunie le 27 janvier : elle propose d'effectuer un nouvel envoi du DVD aux maires des deux départements après les élections municipales, avec projection et débat à la demande (du moins pour les communes proches du site) ; de relancer les chaînes nationales susceptibles de diffuser le film (contacts pris via Ere Production) ; de rechercher des salles de cinéma pour projection, le CLIS prenant en charge les frais pour que la séance soit gratuite pour le public (Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Commercy, Nancy...) ; de prendre contact avec les inspections académiques départementales pour envisager une diffusion dans les établissements scolaires (ce sera le cas le 16 avril, à la demande du Lycée agricole de Chaumont, M. FLEURY souhaitant qu'un débat puisse avoir lieu après).

A ce jour, un peu moins de la moitié des 5 000 DVD tirés ont été distribués. M. JAQUET indique que la version courte (15 min environ) et la version anglaise (pour un coût de 6 000 €) seront bientôt disponibles.

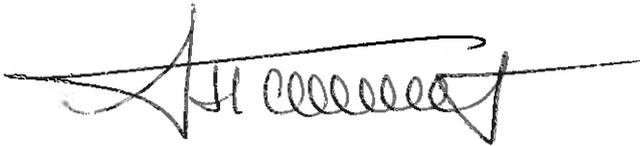
5) Questions diverses

- M. CANOVA évoque la préparation de la loi sur la transition énergétique, dont le projet doit être présenté en conseil des ministres fin juin. Il devrait contenir un volet nucléaire comprenant la question du stockage. S'il ne semble pas se substituer à la loi fixant les conditions de la réversibilité, il convient d'être attentif. Ce peut être également une opportunité pour rediscuter du calendrier.
MM. FERNBACH, FLEURY et DESCHAMPS constatent que le projet n'est pas très ambitieux, notamment sur les aspects sanitaires ou des énergies renouvelables.
- M. JAQUET signale l'appel à candidature de l'ASN pour intégrer dans ses Groupes Permanents d'experts des représentants de la société civile, information transmise par l'ANCCLI. A toutes fins utiles, l'ASN a été avertie que le CLIS était intéressé par une participation au GP « déchets ». M. FERAT se charge de voir les suites qui seront données.
- En réponse à M. FLEURY, M. CANOVA confirme que tous les courriers relatifs à la géothermie, dont l'envoi avait été décidé lors du dernier CA, ont bien été envoyés, sans réponse à ce jour, si ce n'est un accusé de réception de la CNE (qui évoquera cette question lors de la prochaine AG).
- M. LHERITIER souhaite obtenir des informations sur l'écothèque et son fonctionnement. Mme HURAUT indique qu'elle est en service depuis décembre 2013 et qu'elle devrait être inaugurée au deuxième trimestre de cette année. Elle confirme à M. LHERITIER que l'Observatoire Pérenne de l'Environnement ne concerne pas l'humain. M. NAUDIN souligne que la Préfecture a établi des contacts avec le ministère de la santé. M. FERNBACH suggère que les travaux de l'OPE soient présentés au CLIS.
- M. FLEURY donne l'information selon laquelle un incendie s'est déclaré dans le WIPP (Nouveau Mexique, Etats-Unis), seul centre de stockage souterrain pour des déchets à vie longue en activité à ce jour au niveau mondial. Les informations restent succinctes mais le site a dû être fermé. M. FERNBACH suggère que le CLIS se renseigne sur ce qui s'est passé et la façon de traiter le problème. M. NAUDIN indique que les services de la sécurité civile vont se renseigner et essayer d'avoir un retour d'expérience.
- Après le départ de M. PETITJEAN, M. CANOVA fait part de la fin du mandat confié au cabinet Fidurex pour la mission de commissaire aux comptes du CLIS (d'une durée de 6 ans). Il convient de proposer à l'Assemblée Générale un prestataire, le CLIS ayant reçu deux offres : l'une du cabinet Fidurex (pour un montant de 4 520 € HT par an), l'autre du cabinet Yzico (pour un montant de 4 600 € HT). Pour M. CANOVA, M. PETITJEAN a correctement accompli sa mission, en apportant une aide au-delà du simple contrôle. Pour M. FLEURY, il est bon de changer régulièrement. En réponse à M. LHERITIER, M. CANOVA rappelle que le CLIS est tenu d'avoir un commissaire aux comptes, les tarifs étant fonction du budget de la structure.
Le choix est soumis au vote des membres présents et représentés : le cabinet Fidurex est retenu par 12 voix pour, 3 contre, et une abstention.

- M. CANOVA indique qu'un nouveau texte demande un aménagement du temps de travail hebdomadaire de Mme JEAN DIT PANNEL et de Mlle COLON, toutes deux à mi-temps (17h30 par semaine). Il est prévu que la durée hebdomadaire ne devra pas être inférieure à 24 heures, sauf cas particulier. Concernant Mme JEANDITPANNEL, elle avait elle-même demandé une augmentation de son temps de travail pour accomplir ses missions (notamment la comptabilité et la tenue du site internet). Il est donc décidé de fixer la durée hebdomadaire à 24h00, avec une après-midi supplémentaire de permanence à Bure. Concernant Mlle COLON, compte-tenu de son éloignement géographique, le CA décide de conserver le mi-temps.

A Bure, le 23/06/14

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA